

Suisse-Etats-Unis: mandat de négociation adopté

ACCORD COMMERCIAL Les discussions entre les deux pays pourront aller de l'avant

ATS

Le Conseil fédéral a approuvé hier le mandat de négociation définitif en vue d'un accord commercial entre la Suisse et les Etats-Unis. Les Commissions de politique extérieure du parlement et les cantons ont été consultés. Sur la base de ces avis, le gouvernement a légèrement précisé certains points, a-t-il indiqué dans un communiqué.

Ainsi, si de nouveaux domaines ou thèmes dépassant le cadre du mandat viennent s'ajouter au cours des négociations, les commissions parlementaires et les cantons, via la Conférence des gouvernements cantonaux, seront de nouveau consultés, et non pas seulement informés.

Le mandat définitif se base sur la déclaration d'intention conclue le 14 novembre dernier. Celle-ci prévoit que Berne et Washington engagent rapidement des négociations sur un accord commercial juridiquement contraignant. La déclaration d'intention, entrée en vigueur début décembre avec effet rétroactif au 14 novembre, a permis de réduire les droits de douane de 39 à 15%.

D'ici au 31 mars?

A la mi-décembre, les deux Commissions de politique extérieure du parlement ont approuvé le projet de mandat de négociation. Celle du Conseil des Etats n'avait pas donné de précisions sur le contenu de ses discussions ni si elle exigeait des adaptations du mandat, afin de ne pas affaiblir la position du gouvernement dans les négociations.

La commission du National avait elle apporté quelques précisions, notamment sur la protection des données. Elle avait également tenu à préciser qu'un éventuel investissement de 200 milliards de francs aux Etats-Unis se ferait à titre privé. Elle avait par contre rejeté d'autres propositions axées sur la durabilité environnementale, concernant par exemple l'importation de viande ou l'homologation des véhicules.

Le gouvernement américain a dit le mois passé qu'il souhaitait conclure d'ici au 31 mars un accord juridiquement contraignant avec la Suisse en matière de droits de douane. Faute de quoi la Maison-Blanche entend «réexaminer et reconsidérer, le cas échéant», le taux imposé à Berne. Du côté suisse, on estime le délai à environ deux ans. ■